Les soins pénalement ordonnés (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/adb46b83-84e8-4e4f-8716-023c63105752

ns générales

YCHENE JADE
émoire : MORVAN PATRICK
iversité Panthéon-Assas - Master Criminologie
on : 30-01-2023

: La rencontre de la peine et du soin a une longue histoire qui oscille entre un mouvement affirmant la distinction entre le fou et le
tendance à intégrer la prise en charge thérapeutique du condamné, marqueur d'une évolution de la pénalité » écrivait Virginie
e cadre d'une recherche sur le dispositif de l'injonction de soins. L'auteure du rapport de recherche soulignait ainsi cette ambivalenc
e soigner et celui de punir, lorsque la commission de faits de nature délictuelle ou criminelle semble révéler au travers du
de leur auteur une pathologie nécessitant une prise en charge sanitaire. Peut-on, et, plus encore, doit-on, dans un même temps,
art une sanction pénale à l'auteur d'une infraction, et, d'autre part, lui administrer des soins psychiques ? Trois dispositifs de soins
lonnés tendent aujourd'hui à devenir une technique, si ce n'est la technique, d'administration de la peine et de sa prolongation. Pour
urs généralisé et systématique aux soins en milieu ouvert dans le cadre pénal est il opportun ?
es : Droit pénal, Droit de la peine, Obligation de soins, Injonction thérapeutique, Injonction de soins, Consentement aux soins,
ido

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-16681
urce : Ressource documentaire